



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 91290

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les effets du non-remboursement des sacs à usage unique pour poches de stomie. En effet, ces dispositifs médicaux jetables sont indispensables au fonctionnement des poches de colostomies. Pourtant, ils ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale et leur coût doit donc être supporté par les patients, si bien que certains ont pris l'habitude d'utiliser les sacs en plastique distribués dans les commerces comme solution de remplacement. Ces sacs ayant vocation à disparaître grâce à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, les patients ne pouvant supporter une nouvelle dépense se retrouveront sans solution. Aussi, elle lui demande ce que le Gouvernement envisage pour prendre en compte les besoins de ces patients et les aider au quotidien.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91290

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8414

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)